



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET

Recherche & Enseignement supérieur - Volet Enseignement supérieur

Publics concernés

Établissement d'enseignement, Établissement public

Domaines secondaires

Recherche, Enseignement supérieur

Date de fin de publication

14 janvier 2021

Vous êtes personnel d'un organisme de recherche publique ou d'un établissement d'enseignement supérieur (universités et écoles) présents sur le territoire de la Région Nouvelle-Aquitaine et vous souhaitez déposer ou compléter une candidature dans le volet Enseignement Supérieur

Échéances

30 octobre 2020 - Ouverture de l'Appel à projets ESR :

Mise à disposition des documents de l'Appel à projets (dossiers de candidature, document de cadrage et pièces annexes) sur <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr>

Ouverture de l'outil de dépôt en ligne des projets (« Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine »)

13 janvier 2021 à 17h - Clôture de l'AAP ESR : Date limite de dépôt en ligne et de transmission des projets à la Région.

Objectifs

L'objectif de l'intervention de la Région via le présent volet de cet Appel à Projets est de faciliter l'accès et le maintien des jeunes dans l'enseignement supérieur pour qu'ils réussissent leur diplôme et bénéficient d'une insertion professionnelle optimale.

Afin d'atteindre cet objectif, la Région soutiendra des projets novateurs pouvant concerner des actions de l'avant-bac jusqu'à l'insertion professionnelle.

Les projets doivent s'inscrire dans une, ou plusieurs, des priorités suivantes :

- La continuité des parcours ;
- L'innovation pédagogique ;
- Le lien avec le monde socio-économique.

Bénéficiaires

Les bénéficiaires sont les établissements d'enseignement supérieur, les universités et les écoles, publics.

Les établissements privés peuvent être partenaires de projets communs avec un établissement public, s'ils justifient au moins de l'une des deux conditions :

- ils sont associés à une université publique par décret du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- ils sont accrédités par Arrêté ministériel à délivrer un titre d'ingénieur diplômé, le projet concerne une formation habilitée et cette habilitation couvre la durée du projet.

Dans tous les cas, l'établissement doit être implanté en région Nouvelle-Aquitaine.

Tous les projets doivent avoir été présentés devant le Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire ou auprès de la Direction de l'établissement d'enseignement supérieur auquel est rattaché le coordinateur du projet. Cet établissement bénéficiaire chef de file transmet ensuite le projet à la Région Nouvelle-Aquitaine.

Modalités

Le volet « Enseignement supérieur » permet de soutenir des projets novateurs en participant au financement des dépenses d'investissement et de fonctionnement.

Dossiers de candidature

Avant de compléter un dossier de demande de subvention, vous devez lire de manière exhaustive le document intitulé « Objectifs et Modalités » téléchargeable ci-dessous et qui présente les conditions du soutien régional pour le volet « Enseignement supérieur ».

Vous pourrez ensuite télécharger et remplir le dossier de candidature.

Dépôt en ligne des candidatures

Les projets doivent être déposés et transmis à la Région entre le 30/10/2020 et le 13/01/2021 (17h) inclus à l'aide de l'outil « Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine ». L'outil, ainsi que le guide de dépôt en ligne pas-à-pas, seront accessibles à partir de cette page à compter du 30/10/2020.

Le plan de financement du projet comprenant les différents dossiers d'aide (investissement, fonctionnement) sera saisi directement en ligne sur l'outil « Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine ».

Correspondants

Marlène CAUMEIL

05 55 45 00 58